



Congrès FNPPSF 2016 Rapport moral et rapport d'activités 2015

Les difficultés s'accumulent, les taxes et les interdits aussi. La plaisance et la pêche de loisir traversent une période difficile. Que fait le gouvernement pour soutenir une activité dont le poids économique est pourtant considérable !

Les difficultés auxquelles la plaisance est actuellement confrontée peuvent être surmontées. Encore faut-il que les autorités prennent enfin en compte nos propositions pour un développement harmonieux d'une plaisance libre et éco-responsable...

Les défis à relever sont nombreux. Les tensions sur le terrain sont de plus en plus palpables ! Les attaques de la part de lobbies aujourd'hui bien identifiés se multiplient. Avec nos partenaires au sein de l'AF3P et de la CNP, nous faisons front. Suite aux agressions orchestrées par le député Giacobbi, la communauté nautique s'est enfin rassemblée. La Confédération du Nautisme et de la Plaisance constitue aujourd'hui une force incontournable, un véritable interlocuteur des pouvoirs publics.

Malgré ces difficultés, notre fédération se porte bien, notre croissance ne se dément pas. L'année 2016 s'annonce sous les meilleurs auspices. Nos objectifs et nos valeurs sont aujourd'hui connus et reconnus. Merci à tous ceux qui nous font confiance et s'impliquent avec nous dans ce combat de tous les instants, un combat pour une mer libre, un combat pour un développement harmonieux d'une plaisance et d'une pêche en mer éco-responsables.

Cela ne suffit pas pour espérer atteindre nos objectifs. Les plaisanciers, tous les plaisanciers doivent se rassembler pour s'opposer aux menaces qui les concernent ! Elles sont de plus en plus palpables. Sans réaction forte de notre part, nous pourrions voir notre activité s'étioler inexorablement... La communauté nautique est enfin rassemblée. Elle entend peser de tout son poids pour favoriser une véritable stratégie de développement de nautisme et de la plaisance.

Que de chemin parcouru depuis 2002 ! Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à ce succès, à cette avancée qui positionne notre fédération comme l'une des plus représentatives de la plaisance et de la pêche de loisir en mer. Aujourd'hui il nous faut aller encore plus loin. Les Assises de Saint-Nazaire et de Martignes ont été une grande réussite. Ces deux premiers grands rassemblements marquent le début d'une nouvelle ère à laquelle chacun d'entre vous est amené à participer... Je vous invite, dès aujourd'hui à participer très nombreux à leur troisième édition en 2017.

Des institutions qui restent à convaincre... de mentalités à changer !

Le combat pour asseoir définitivement nos valeurs, pour être mieux représentés, devient de plus en plus âpre et va nécessiter encore plus d'efforts et de vigilance, plus d'implication et de cohésion de la part de l'ensemble des plaisanciers, de ceux qui nous ont déjà rejoints mais aussi de tous les autres... Tous ces acquis doivent être défendus et améliorés. Notre congrès 2016 et les prochaines Assises Nationales de la Plaisance et de toutes les Pêches en Mer en 2017 sont autant d'occasions de le faire. Notre cohésion avec les autres fédérations et notre engagement au sein de la confédération pour défendre nos valeurs communes sera un facteur clé de nos prochaines réussites... Il faut réussir à convaincre nos élus du bien fondé de nos orientations, eux qui sont le plus souvent englués dans un système politique aujourd'hui totalement dépassé.

Notre combat est juste et nous ne pouvons que le gagner ! Certains pays anglo-saxons l'ont bien compris et privilégient dès aujourd'hui le développement des activités de plaisance et de pêche en mer. La France inexorablement sera amenée à faire de même.

Ce n'est qu'une question de temps !

ENVIRONNEMENT

Le millefeuille environnemental... un énorme gaspillage !

Nous dénonçons depuis plusieurs années l'enchevêtrement inextricable des structures publiques existantes et le gâchis que cela engendre. Nous en avons la démonstration tous les jours ! Les responsables FNPPSF locaux, départementaux, régionaux et nationaux sont sollicités en permanence. Ils ont tous la désagréable impression que toutes ces réunions, toutes ces gesticulations se déroulent dans le plus parfait désordre et finalement ne servent pas à grand-chose. L'écologie ne se fait pas et ne se fera jamais dans les bureaux mais sur le terrain ! Que de pertes de temps ! Que de langages abscons parfaitement incompréhensibles pour une grande majorité des citoyens ! On peut même se demander si les auteurs de ces textes comprennent vraiment ce qu'ils ont écrits !

En période normale un tel dysfonctionnement est déjà plus que contestable. En période de crise économique et sociétale, il devient inacceptable et insupportable ! Où est le choc de simplification ? A quand la chasse aux dépenses inutiles ? Rien ne bouge, bien au contraire, la situation se dégrade de jour en jour et le millefeuille prend de l'embonpoint !

Le respect de l'environnement nous concerne tous...

Les plaisanciers sont les sentinelles de la bande côtière et ce qu'ils observent régulièrement ces dernières années à de quoi inquiéter : marées noires et marées vertes, rejets de boues toxiques en mer, risques biologiques, chalutages réguliers dans la bande des 3 milles, pêches sur les frayères.... Nous sommes les témoins permanents de ces dégradations souvent encouragées par le laxisme bienveillant de l'Etat. Notre rôle de lanceur d'alerte est de plus en plus crucial.

Les instances environnementales feraient bien de s'occuper prioritairement de ces sujets plutôt que de se livrer à des provocations injustes et non fondées envers les plaisanciers. Messieurs les responsables des AMP et des CMF et autres institutions concernées, ne vous trompez pas de cible. Nous serons toujours là pour vous le rappeler ! Personne n'a le monopole de l'environnement et surtout pas ceux qui en font leurs choux gras ! Notre fédération a adopté une ligne claire et s'est résolument engagée pour le développement d'une plaisance et d'une pêche de loisir éco-responsables mais nous nous opposerons toujours à toute forme d'écologie punitive.

Nos actions de sensibilisation...

Depuis de nombreuses années, nous incitons régulièrement nos adhérents mais aussi tous les usagers de la mer au respect des bonnes pratiques dans tous les domaines : environnement, protection de la ressource, sécurité, comportement vis à vis d'autrui.... Près d'un million d'exemplaires de notre guide des bonnes pratiques ont été distribués à ce jour auxquels il convient d'ajouter les documents spécifiques élaborés à l'initiative de nos structures locales, départementales et régionales. Une application « i-phone » est en cours de préparation. Nous espérons qu'elle sera disponible dès cet été...

Notre opération « Respectons les tailles » se poursuit depuis de nombreuses années et a donné lieu à plusieurs produits dont nous pouvons être fiers : planches et règles « Respectons les Tailles » et pieds à coulisse pour ne citer que les principaux.

Pour conclure sur ce point, je voudrais aussi rappeler notre engagement sur les actions de sensibilisation « pêche à pied » dans le cadre du projet LIFE.

**Les plaisanciers ne sont pas des nantis
Ils refusent d'être injustement et systématiquement pris pour cible...**

Tous les gaspillages que nous dénonçons depuis plusieurs années ont mené inexorablement à la situation financière déplorable que nous connaissons aujourd'hui. Pour faire face à cette difficulté, les responsables des Aires Marines Protégées, avec à leur tête le député Giacobbi, président de l'agence des AMP, cherchent par tous les moyens à financer l'institution dont il est responsable. Et qui visent-ils en premier lieu ? Les plaisanciers bien sûr ! Ces plaisanciers qu'ils considèrent comme des nantis, en oubliant que ce sont eux qui financent déjà largement le conservatoire du littoral !

Permis de pêche, permis de voile, taxe sur les mouillages... tout est bon pour tenter de dépecer les plaisanciers. Un acharnement qui pourrait conduire à des tensions incontrôlables, à de graves conséquences économiques et sociales ! L'heure est grave. Je tiens à dénoncer le manque de clairvoyance et le laxisme de beaucoup de nos élus et tout particulièrement ceux de nos régions littorales. Je les appelle à réagir au plus vite et à entendre nos propositions. Halte au massacre !

Le fossé entre les usagers et les structures environnementalistes se creuse au point de devenir un abîme. Messieurs les élus, ne laissez pas notre société se déliter à ce point ! Les plaisanciers que nous sommes ne supportent plus d'être à ce point maltraités. Halte aux Khmers verts et à tous ceux qui les protègent !

En résumé...

**Non aux mesures excessives et au sectarisme,
non aux sanctuaires,
non aux mesures élaborées sans concertation
non à l'écologie punitive.**

**Oui à une écologie raisonnée intégrant,
les activités humaines et les pratiques traditionnelles.**

**Non à une parodie de démocratie participative qui sert de
faire valoir à un véritable despotisme environnemental !**

Les sentinelles de la mer, c'est nous !

Les lanceurs d'alerte c'est nous !

Les premiers défenseurs de l'environnement, c'est nous !

HALIEUTIQUE

La charte d'engagement pour une pêche de loisir éco-responsable...

La charte d'engagement pour une pêche de loisir en mer éco-responsable a été signée le 07 juillet 2010. Les différents groupes de travail se sont réunis régulièrement (plus de 20 réunions) pendant les deux dernières années. La réunion bilan, prévue au bout de deux ans conformément au texte de la charte, s'est finalement tenue le 01 février 2013. Les mesures mises en place ont été jugées globalement très positives y compris par les ONG représentées.

Depuis plus rien ! Le CSNPSN sans président depuis 2014 ne répond plus ! Et tout cela avec l'assentiment du ministère. Un comble pour une Ministre qui se veut par ailleurs le chantre de la démocratie participative !

Le marquage de certaines espèces et la mise en place de nouvelles tailles minimales de capture ont fait l'objet d'arrêtés successifs. Plusieurs pays semblent aujourd'hui adopter des mesures similaires.

La déclaration sur le site du ministère est en sommeil. Le site de déclaration a été supprimé sans que nous en ayons été prévenus ! L'obligation de se déclarer pour tous les pratiquants permettrait une meilleure collecte des données et surtout une meilleure sensibilisation de l'ensemble des pratiquants aux bonnes pratiques et au respect de la réglementation.

Nous contestons fermement l'attitude de la DPMA et du ministère concerné qui consiste à imposer des tailles minimales différentes pour la pêche de loisir et la pêche professionnelle. Cette situation est ridicule et inacceptable. A quoi sert une telle mesure si elle n'est pas appliquée à tous, amateurs et professionnels ?

Une charte menacée par le millefeuille environnemental ...

Aucune autre mesure ne pourra être envisagée tant que ces mesures prioritaires n'auront pas été mises en place. Il est vain d'espérer une amélioration sensible de la ressource tant qu'elles ne seront pas effectives ! Les cinq fédérations l'ont clairement rappelé et sont bien décidées à faire preuve de la plus grande fermeté sur ce sujet. Messieurs les responsables des AMP et des CMF, si vous avez manifestement l'intention de prendre d'autres mesures que celle figurant dans la charte, vous allez rompre l'équilibre actuel qui semblait accepté par tous et vous allez déclencher une vague de colère et un désordre dont vous ne soupçonnez pas l'ampleur ! Vous ne pourrez pas dire que vous n'aurez pas été prévenus !

Amis plaisanciers et pêcheurs plaisanciers, il est aujourd'hui grand temps de passer à l'action, de montrer la force que nous représentons. Trop c'est trop ! Nos élus et nos gouvernants ne sont sensibles qu'aux actions fortes et violentes.

Aujourd'hui, le vrai pouvoir en France c'est le pouvoir de nuisance !

Des mesures à prendre d'urgence...

Les mesures concernant le repos biologique et la limitation des pêches intensives sur les frayères doivent être mises en place le plus rapidement possible. L'Europe dans l'urgence a pris des mesures dans ce sens au-dessus du 48^{ième} parallèle. Les reports de pêche qui s'en sont suivis sont catastrophiques ! Pour être efficaces ce type de mesure doit s'appliquer sur toutes les zones. Une France coupée en deux de la simple volonté des autorités européennes c'est inacceptable !

La bande côtière doit faire l'objet d'une protection renforcée : interdiction stricte de chalutage dans la bande des 3 milles ; suppression du système de dérogation ; mise en place de récifs artificiels. Cette zone côtière doit être prioritairement réservée aux pêches non-intensives amateurs et professionnelles.

La généralisation de tailles minimales de capture identiques pour tous les pêcheurs en mer, professionnels et amateurs, est urgente et incontournable. La situation actuelle est inacceptable.

La réforme de la Politique Commune des Pêches (PCP)...

L'Europe a récemment voté à une écrasante majorité une réforme de la PCP visant à reconstruire les stocks d'ici 2020. Il est regrettable de constater qu'une majorité de députés français ont choisi, sous la pression des responsables de la pêche professionnelle, de défendre des intérêts partisans à court terme au détriment de la préservation de la ressource. La position des élus français est de plus en plus fragile. Combien de temps encore défendront-ils aussi aveuglement les pratiques de la grande pêche industrielle française ? A défendre ainsi l'indéfendable pour le seul intérêt des grands lobbies de la pêche, la France est de plus en plus isolée au sein de l'Europe et de la Politique Commune des Pêches (PCP).

Des articles ambigus et inadaptés...

Nous demandons la reprise de l'article 3bis du décret 1317 du 06 septembre 2007 sur la pêche de loisir concernant les engins de relevage, la suppression de l'article 2 du décret n°90-618 du 11 juillet 1990 et de toute forme de dépendance à la pêche professionnelle. Compte tenu des interpellations abusives constatées, nous demandons également la reprise de toute urgence de l'arrêté de marquage du 17 mai 2011 : Le marquage obligatoire doit être exigé seulement avant le débarquement. Ces modifications éviteraient les verbalisations abusives que nous constatons et une surcharge inutile et stupide des tribunaux qui ne peuvent que relaxer les contrevenants !

La pêche de loisir du thon rouge...

Les pêcheurs de loisir français sont victimes d'un système trop coercitif et discriminatoire. Nous demandons la mise en place d'un système plus juste et harmonisé avec les autres pays européens concernés. Aucune prise en compte de nos demandes dans le système prévu pour cette année, des promesses, toujours des promesses pour les années suivantes. Moins de 1/5ème de thon par pêcheur de loisir et par an ! Plus de 99% du quota national affecté à la pêche professionnelle ! De qui se moque-t-on ? Que font les élus concernés pour défendre leurs pêcheurs récréatifs et leur économie littorale ? Nous proposons 1 thon par pêcheur et par an. Est-ce trop demander ? Le dialogue de sourd perdure avec une DPMA plus que jamais inféodée aux pêcheurs professionnels ! La situation est de plus en plus tendue parce qu'elle est profondément injuste !

Des mesures européennes inadaptées, prise dans l'urgence et sans concertation

Constatant, comme beaucoup d'entre vous, l'inertie, voire l'autisme, du système de gestion des pêches françaises, phagocyté par les lobbies de la grande pêche au chalut, la Commission Européenne des pêches s'est vue contrainte de prendre des mesures d'urgence pour protéger le bar. L'espèce est, en effet, selon les derniers rapports des scientifiques, en sérieuse difficulté et risque de disparaître si rien n'est fait rapidement.

Les mesures pour la pêche de loisir, prises dans l'urgence, sont totalement incohérentes et excessives. Elles risquent, hélas, de s'avérer catastrophiques pour notre activité et les filières industrielles concernées.

Nous avons proposé une généralisation des tailles de capture à 42cm et une interdiction de pêche pendant la période de reproduction pour tous, pêcheurs de loisir et professionnels. Nous restons persuadés que ces deux mesures auraient été suffisantes pour assurer la pérennité des stocks.

Nous rappelons par ailleurs que la notion de quota journalier est totalement inadaptée à l'activité de pêche de loisir. Nous avons demandé que des négociations s'engagent très rapidement sur la mise en place d'un quota mensuel beaucoup plus en cohérence avec nos pratiques habituelles et les objectifs liés à la protection de la ressource.

L'absence de concertation avec les autorités françaises et européennes chargées de ces sujets nuit très gravement au développement harmonieux d'une activité de pêche de loisir durable, respectueuse du milieu et essentielle pour l'économie de nos régions littorales.

Grâce aux différentes interventions de notre fédération, la commission européenne a pris en compte le poids économique de notre activité et étudie la mise en place d'un quota mensuel pour la pêche de loisir. La France pourrait être retenue pour une expérimentation pilote en 2017. Au vu des éléments que nous lui avons fournis, la commission reconnaît aussi que les mesures 2016 sont peut-être excessives et s'est déclarée prête à réexaminer les mesures 2016. Nous avons demandé aux autorités françaises d'intervenir dans ce sens.

Mais M. Alain Vidalies semble insensible à nos demandes et fuit le contact !

En résumé...

**Oui à un nouvel équilibre
entre pêche professionnelle et pêche de loisir s'appuyant
sur le partage et la concertation dans un souci commun
de protection de la ressource**

**Oui, à la mise en place de tailles minimales
biologiquement convenables à condition qu'elles soient
appliquées à tous.**

Halte aux pêches intensives sur les frayères

**Oui, aux pêches non intensives respectueuses de la
ressource et de l'environnement.**

**Oui à une bande côtière étendue à 6M
et réservée aux pêches non intensives
(pêche à l'hameçon – casiers – pêche au filet fixe limitée)**

Oui à la mise en place d'une pêche durable et maîtrisée.

**Oui à la réforme de la PCP, au rendement maximal
durable et à la reconstitution des stocks avant 2020.**

**Non aux dérives locales orchestrées par les CMF et les
AMP en totale incohérence avec l'esprit de la Charte.**

**Non aux mesures excessives pour la pêche de loisir du bar
prises sans concertation par la commission européenne.**

**Oui à un quota mensuel ou annuel
plus adapté à notre activité de pêche de loisir.**

Nous sommes prêts à participer à un projet pilote en 2017

SECURITE

Des réponses à nos demandes mais toutefois incomplètes...

La généralisation de la météo en boucle est en cours. Il subsiste plusieurs zones d'ombre qu'il faut impérativement couvrir malgré des difficultés financières et techniques invoquées !

La prise en compte de la destruction des engins pyrotechniques par les fabricants est une avancée indéniable. Le problème de la destruction des stocks existants persiste néanmoins ! Chacun se débrouille comme il peut au risque d'accident !

Vêtements à Flottabilité Intégrée...

L'arrivée sur le marché de ces nouveaux équipements autorise leur port en toutes circonstances. En collaboration avec la SNSM, nous poursuivons notre campagne de sensibilisation. Mettez systématiquement votre gilet. L'accident n'arrive pas qu'aux autres !

VHF...

On trouve désormais sur le marché des VHF ASN à des prix très abordables. Nous ne pouvons qu'encourager tous les plaisanciers à se doter de tels équipements qui concourent grandement à la sécurité de tous. Nous en profitons pour rappeler que le CRR n'est plus obligatoire dans la bande des 12 milles.

Partenariat SNSM

Notre partenariat avec la SNSM se confirme et s'étoffe d'année en année. Nous participons à toutes les campagnes nationales. Il reste encore beaucoup à faire au niveau de l'information et de la sensibilisation notamment... Le discours envers les plaisanciers doit évoluer de manière à les associer d'avantage au fonctionnement et au financement de cette institution à laquelle nous tenons tant...

Quelques rappels sur les dernières évolutions de la D240

Les demandes que nous avons formulées, notamment concernant l'usage de la VHF, ont été prises en compte. Il existe désormais quatre zones de navigation suite à l'introduction d'une zone semi hauturière (de 6 milles à 60 milles). La présence à bord d'une VHF fixe dispense désormais de l'achat des trois fusées à parachute et des deux fumigènes. La limite nécessitant la présence d'un extincteur à bord a été abaissée à 25KW.

INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

Une situation de plus en plus préoccupante...

Comme nous pouvions le craindre et comme déjà annoncé dans mon rapport précédent, les conflits dans les ports se multiplient. Rien d'étonnant à cela quand on constate que de certains gestionnaires considèrent les usagers essentiellement comme des clients et ne respectent pas les règles de gestion de service public pourtant clairement inscrites dans les textes.

CLUPP et CLUPIPP

La FNPPSF mais aussi toutes les autres fédérations représentatives s'attachent avant tout à la défense des droits des plaisanciers en matière de gestion portuaire. Nous réclamons et exigeons le strict respect des textes en vigueur et une généralisation de la création de CLUPP (Comité Local des Usagers Permanents du Port) conformément à la loi pour toutes les infrastructures portuaires.

Le respect des textes existants mais aussi leur amélioration

Une actualisation des textes du Code des Ports Maritimes -aujourd'hui intégrés au code des Transports- devient de plus en plus urgente. Les nombreuses ambiguïtés et incohérences observées permettent trop d'interprétations abusives et génèrent autant de conflits que l'on pourrait facilement éviter en s'appuyant sur des textes plus précis et plus clairs. La FNPPSF en collaboration avec les autres fédérations concernées est prête à contribuer à la mise en cohérence des textes existants. Nous avons demandé au CSNPSN la mise en place d'un groupe de travail pour proposer des améliorations des textes actuellement en vigueur notamment sur les points suivants : liste d'attente, copropriété, tarifs, transparence des budgets... La mise en sommeil du Conseil ne nous a pas permis d'avancer sur ces sujets. Quel gâchis !

Une réelle participation des usagers aux prises de décisions

Au nom de l'intérêt général, nous réclamons une amélioration du fonctionnement des conseils portuaires et une réelle participation des usagers aux prises de décisions. Quelques gestionnaires avisés l'ont bien compris et dans ces ports, hélas peu nombreux, les relations entre usagers et gestionnaires sont bien meilleures ! Il faut dès maintenant engager un grand chantier visant à intégrer les usagers dans les prises de décisions relatives au fonctionnement du port dont ils sont les principaux et souvent uniques financeurs !

Taxe de mouillage dans les Aires Marines Protégées : Une victoire qui en appelle d'autres

L'amendement proposé par le député de Haute-Corse Giacobbi, par ailleurs président de l'Agence des Aires Marines Protégées, dans le cadre de la loi NOTRe, a provoqué un véritable raz de marée sur l'ensemble du littoral. La réaction de la communauté nautique a été unanime et a donné naissance à la Confédération du Nautisme et de la Plaisance. La FNPPSF en fait bien sûr partie et j'ai été désigné Vice-président chargé du collège « usagers ». Grâce à cette nouvelle structure, nous attendons bien nous positionner comme les interlocuteurs incontournables du gouvernement pour tous les dossiers liés au nautisme et à la plaisance. Merci M. Giacobbi !

Eco-taxe sur la déconstruction des navires : Une mise en place reportée

Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, le sénateur écologiste Ronan Dantec a lui aussi proposé un amendement visant à créer une éco-taxe sur les bateaux de plaisance ! Nous sommes bien entendu favorables à une réflexion sur la déconstruction des bateaux déjà amorcée par la plaisance française mais à condition que cela se fasse dans la sérénité et la concertation avec les usagers et les industriels concernés ! Dans le cadre de la confédération, nous avons obtenu le report d'un an de son entrée en vigueur pour évaluer les réels impacts de sa mise en place.

Taxe foncière : la plus grande vigilance est requise

Vous êtes nombreux à nous interroger sur la taxe foncière des ports de plaisance et à vous étonner de son impact sur vos redevances. Pour les ports qui ont, depuis 1970, mis régulièrement à jour leurs bases d'imposition, les hausses devraient être très limitées. En toute rigueur, on devrait même dans certains ports enregistrer une légère baisse de la taxe foncière ! Il n'en va pas hélas de même pour les ports qui n'étaient pas en conformité avec la loi et pour lesquels la note est effectivement plus sévère.

Nous ne pouvons, une fois de plus, que vous recommander d'être particulièrement vigilants et d'examiner avec la plus grande attention les budgets qui ont dû vous être présentés lors des derniers conseils portuaires. Cette nouvelle taxe foncière ne doit en aucun cas être le prétexte à des augmentations de tarif injustifiées !

Une croissance constante depuis 2002

Pêcheurs à pied, pêcheurs du bord ou en bateau mais aussi plaisanciers au sens large, adeptes ou non de la pêche en mer, sont de plus en plus nombreux à venir nous rejoindre. Nos valeurs et nos orientations dans tous les domaines rassemblent de plus en plus d'adhérents : environnement, sécurité, gestion portuaire, sensibilisation aux bons comportements, pêche en mer du bord, en bateau ou à pied... La constance et la cohérence de nos propositions sont la raison même de notre réussite et de la forte croissance que nous constatons depuis 2002. En 2015 nous avons enregistré plus de 1500 nouvelles adhésions et l'année 2016 s'annonce déjà comme un cru exceptionnel. Plusieurs dizaines d'associations ont choisi de nous rejoindre en ce début d'année. En mon nom mais aussi au nom du Comité Directeur que je préside, je leur souhaite très chaleureusement la bienvenue au sein de notre fédération.

Merci à tous

Cette réussite, nous la devons à tous ceux qui contribuent à la bonne marche de notre fédération, à tous les présidents départementaux et régionaux, à tous les responsables de commissions, à tous les membres du comité directeur, à tous les responsables d'association pour les efforts qu'ils ont bénévolement consentis, à tous les anonymes qui, spontanément, ont pris leur bâton de pèlerin pour aller porter la bonne parole sur les quais, sur les pontons et autres lieux de notre littoral. Merci à tous pour votre soutien et votre participation... Les succès que nous rencontrons c'est à vous tous que nous les devons !

Une communication de plus en plus performante

Comme vous l'avez sûrement remarqué, notre communication s'est considérablement étoffée depuis quelques années... Après notre revue qui aujourd'hui a atteint un niveau de qualité indéniable, nous avons entièrement revue la présentation de notre site « fnpps.fr ». Il nous reste simplement à reprendre et compléter la partie « associations ». Nous souhaitons par ailleurs étoffer notre réseau de communication et maintenir une présence significative sur les salons... Une réflexion devra être lancée au sujet de l'utilisation des réseaux sociaux dans le cadre de notre fédération...

Mais cela reste insuffisant face aux défis qui nous attendent...

Répondre aux agressions injustifiées et inacceptables dont nous sommes l'objet n'est pas suffisant. Notre riposte doit être proactive ! Pour y parvenir, il faut organiser la riposte en concertation avec tous nos partenaires et alliés potentiels : partenaires des Assises, AF3P et CNP.

La nécessité de travailler avec les autres fédérations : Assises, AF3P et CNP

La charte d'engagement pour une pêche de loisir en mer éco-responsable signée en juillet 2010, a incité les cinq fédérations représentatives de la pêche de loisir en mer à coordonner leurs actions et à les rendre plus cohérentes. Cette attitude constructive semble avoir porté ses fruits et mérite d'être étendue à d'autres domaines comme l'environnement et les infrastructures portuaires par exemple. La mise en sommeil du CSNPSN aura hélas contrarié ces belles et prometteuses résolutions.

C'est dans cet esprit, que nous avons organisé les deux premières assises des pêches en mer et de la plaisance à St Nazaire puis à Martigues. Cet événement de référence pour les années à venir constitue le socle d'une ère nouvelle pour la plaisance et la pêche de loisir... L'AF3P concrétise encore un peu plus ce formidable mouvement initié lors de ces Assises. Comme cela a pu être dit en clôture des Assises de Martigues, nous allons poursuivre et préparer dès maintenant la tenue de ces troisièmes Assises en un lieu et à une date qui restent à déterminer.

Devant l'attitude négative et incohérente des institutionnels incapables de s'attaquer aux vrais problèmes, le développement d'un réel pouvoir d'intervention semble indispensable puisque nos décideurs et nos élus ne semblent sensibles qu'à ce genre d'argument. Plutôt que d'anticiper les problèmes par le biais d'une concertation véritable, chacun semble attendre l'affrontement et le rapport de force. Un mal bien français qui ronge notre pays depuis des décennies !

La Confédération du Nautisme et de la Plaisance nouvellement créée pourrait être l'outil adapté pour rompre avec cet immobilisme récurrent. La CNP se pose dès aujourd'hui comme l'interlocuteur majeur des pouvoirs publics pour tout ce qui concerne le développement des activités liées au nautisme et à la plaisance.

**Un vrai et long combat nous attend...
Nous allons le mener et nous pouvons le gagner !**

Grâce à l'augmentation de notre cotisation, nous avons renforcé nos services juridiques, notre représentation européenne et internationale et nos moyens de communication. Toutes ces nouvelles évolutions ne seront pas de trop pour affronter les difficultés qui nous attendent.

Avec nos partenaires rassemblés au sein de l'AF3P et de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance, nous disposons de structures fortes et capables d'impulser un souffle nouveau, un changement de mentalité et de promouvoir un développement harmonieux d'une plaisance libre et éco-responsable.

**Pour réussir nous avons aussi besoin de vous.
Je vous invite à participer à ce combat qui est avant tout le vôtre !
Nous pouvons réussir. Ce n'est qu'une question de temps.
Je compte sur vous !**

CONCLUSION

Une croissance très importante depuis 2002...
C'est pour nous un très grand motif de satisfaction.
Merci à tous ceux qui ont contribué à cette réussite.

Nos positions sont cohérentes et pertinentes
Elles méritent d'être encore plus affinées, plus argumentées...
et surtout mieux considérées.

Nous sommes présents dans les différentes institutions au niveau local,
départemental, régional, national et européen...
Fastidieux parfois...mais crucial et indispensable.

Notre souci d'objectivité, de partage et de dialogue
fait partie intégrante de notre ligne de conduite.

Un rôle de lanceur d'alerte de plus en plus affirmé...

La signature de la charte a permis aux cinq fédérations signataires
de travailler ensemble de façon solidaire.

Cette attitude constructive peut être étendue à d'autres domaines.

Les assises organisées par l'Alliance Française pour la promotion de la
plaisance et de toutes les pêches en mer (AF3P)
sont devenues incontournables.

La Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP)

Une vraie force pour toute la communauté nautique

Une formidable opportunité pour faire valoir nos droits et nos valeurs

**Il nous faut poursuivre nos actions de façon conjointe et solidaire
avec nos partenaires au sein de l'AF3P et de la CNP
et promouvoir tous ensemble une plaisance libre et éco-responsable**

**Ensemble et seulement ensemble,
nous pouvons et nous allons y parvenir.
C'est juste une question de temps ! Merci à tous.**

**Jean Kiffer, président de la FNPPSF
et
le Comité Directeur de la FNPPSF**